

Délibération n° CA 2022_12_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Renouvellement de la ligne de trésorerie 2023

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition d'ouverture de crédit de trésorerie, portée à 200 000 €, pour le contrat 2022-2023.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Taux variable : 3.001 % au 05/12/2022 soit Euribor 3 mois moyenné (1.821 % au 30/11/2022) majoré de 1.18 % (index + marge floorés à 0%)
- Intérêts : Post-comptés payables trimestriellement par débit d'office et sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des services du CIAS, 5 jours ouvrés après le terme de la période de facturation, selon l'état adressé préalablement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation). Base de calcul des intérêts = 365 jours
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0.10% du montant soit 200 Euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- Décaissement : montant minimum de 10 000 €. Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office (demande J-2 ouvrés pour crédit en J)
- Remboursement : montant minimum de 10 000 €. Le remboursement des fonds à la demande de l'emprunteur par Débit d'Office (demande J-2 ouvrés par débit en J).



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 035-263501835-20221207-D_CA2022_12_12-DE

Délibération n° CA 2022_12_12

Objet : FINANCES – Renouvellement de la ligne de trésorerie 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident le renouvellement de la ligne de trésorerie 2023, conformément aux caractéristiques présentées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2022_12_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Dehis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES– Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Plateforme de répit /Longère

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2022/C/3		1/1/2023	Création	0.3 ETP	a
2022/C/4		1/1/2023	Création	0.2 ETP	

- (a) Création d'un 0.5 ETP dans le cadre de l'appel à projet « plateforme de répit ». Ce temps de travail pourra être affecté à 2 agents différents afin d'optimiser les temps de travail et faciliter les recrutements de cas échéant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain PITON



Délibération n° CA 2022_12_16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES– Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Siège

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2018/C/4	Rédacteur 0.6ETP	31/12/2022	Modification	Rédacteur 0.SETP	a
2018/C/1	Ingénieur 0.6 ETP	01/01/2023	Modification	Ingénieur 0.8 ETP	

(a) Poste communication pourvu à 50%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

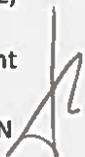
14/12/2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



Délibération n° CA 2022_12_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Petite Enfance

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2015/C/1	Adjoint territorial du patrimoine 0.8ETP	31/12/2022	Suppression		a
2011/C/34	Agent social principal 2ème classe 0.8 ETP	31/12/2022	Modification	Agent social 0.8 ETP	b

(a) Suppression du poste initial de l'agent titularisé sur un autre grade suite à réussite au concours.

(b) Suite à des mouvements de personnels

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux
le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LÉBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Date de convocation : 01/12/2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES– Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cuisine

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2011/E1/3	Adjoint technique principal 2ème classe TC	31/12/2022	Modification	Adjoint technique TC	a

(a) Suite à des mouvements de personnels

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Pour extrait conforme,
Le Président



Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Date de convocation : 01/12/2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SAAD

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2011/SP/2	Adjoint administratif principal 1ère classe TC	31/12/2022	Modification	Adjoint administratif TC	a

(a) Suite à des mouvements de personnels

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

14/12/2022



Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SSIAD

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2011/SP/59	AS cl. Norm. 0.8 ETP	1/1/2023	transformation	AS cl. Norm. TC	a
2011/SP/72	AS cl. Norm. 0.9 ETP	1/1/2023	transformation	AS cl. Norm. TC	
2011/SP/57	AS cl. Norm. 0.8 ETP	1/1/2023	transformation	AS cl. Norm. 0.5 ETP	

- (a) Modification des postes (sans changement global des ETP total) dans le cadre d'une demande d'un agent de diminuer son temps de travail. Les 2 autres postes modifiés sont vacants. L'augmentation du temps de travail devrait également faciliter le recrutement.

Délibération n° CA 2022_12_20

Objet : RESSOURCES HUMAINES– Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EHPAD

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2014/E1/2	AS cl. Norm. 0.9 ETP	1/1/2023	transformation	AS cl. Norm. TC	a - PAM
2011/E1/92	AS cl. Norm. 0.9 ETP	1/1/2023	transformation	AS cl. Norm. TC	a- LPRE
2011/E1/44	Aux. Soins ppal 2 ^{ème} cl. 0.8 ETP	1/1/2023	transformation	Aux. Soins ppal 2 ^{ème} cl. TC	a- LPRE
2018/E/02	Aux. Soins ppal 2 ^{ème} cl. 0.8 ETP	1/1/2023	transformation	Aux. Soins ppal 2 ^{ème} cl. TC	a- LPRE
2022/E/1		1/1/2023	création	AS cl. Norm. 0.5 ETP	b
2022/E/2		1/1/2023	création	Poste animation 0.6 ETP	b
2022/E/1	Animateur Principal 2ème classe	1/1/2023	suppression		b
2011/E1/84	Infirmier soins généraux TC	31/12/2022	transformation	Attaché TC	c
2011/E/12	Cadre de santé TC	01/12/2022	transformation	Infirmier en soins généraux TC	c

Délibération n° CA 2022_12_21

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

- (a) Modification des postes dans le cadre des roulements EHPAD. Il s'agit de postes vacants ou pourvus par des contractuels /remplaçants. L'ensemble des agents de l'établissement sera informé afin de pouvoir proposer sa candidature sur ces postes.
- (b) Suppression du poste animation TC EHPAD crée et non pourvu à ce jour afin de créer un 0.5 AS et un 0.6 animation au CDM
- (c) Suite à des mouvements de personnels

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du tableau des effectifs global au 01/01/2023.

Le CAS à l'Ouest de Rennes comptabilise 293 postes pour 259.66 ETP au 01/01/2023.

Ce document intègre les modifications du tableau des effectifs validées en 2022 en Conseil d'Administration après avis du comité technique, les modifications liées aux avancements de grade qui ne nécessitent pas l'avis du comité technique et les changements liés aux reclassements statutaires en 2022.

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Petite Enfance

P2

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif bn de temps de travail depuis délb générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
07/12/22	2011/C/34	JARDINS	Agent Social	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/C/39	JARDINS	EJE	TNC	0,90	Educateur de Jeunes Enfants
19/01/22	2011/C/36a	LUDO	EJE	TNC	0,70	Adjoint territorial du patrimoine
11/03/21	2021/C/2	LUDO	Ludothécaire	TNC	0,80	Animateur
04/12/19	2014/C/17	MALR	Agent d'hôtellerie	TNC	0,80	Adjoint technique
07/12/22	2014/C/15	MALR	Agent Social	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
07/12/22	2014/C/13	MALR	Agent Social	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2014/C/12	MALR	Agent Social	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2014/C/14	MALR	Agent Social	TNC	0,90	Agent social
04/12/19	2011/C/27	MALR	Assistant	TC	1,00	Adjoint administrat f principal 1ère classe
04/12/19	2014/C/7	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2014/C/10	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2014/C/9	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2014/C/8	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,90	Auxiliaire de puériculture classe sup
04/12/19	2014/C/11	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,90	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2014/C/16	MALR	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2014/C/3	MALR	Direct bn	TC	1,00	Educateur de Jeunes Enfants
04/12/19	2014/C/6	MAM	EJE	TNC	0,90	Educateur de Jeunes Enfants
19/01/22	2011/C/36b	MAM	EJE	TNC	0,10	Educateur de Jeunes Enfants
04/12/19	2018/C/5	MALR	EJE	TC	1,00	Educateur de Jeunes Enfants
04/12/19	2014/C/5	MALR	EJE	TNC	0,82	Educateur de Jeunes Enfants
21/09/22	2014/C/4	MALR	Inf rmière	TNC	0,40	Puéricultrice
04/12/19	2014/C/19	MALR	Psychologue	TNC	0,13	Psychologue de classe normale
24/06/20	2011/C/14	MAM	Agent Social	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/C/15	MAM	Agent Social	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/C/16	MAM	Agent Social	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/C/17	MAM	Assistant	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 1ere classe
04/12/19	2011/C/18	MAM	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,90	Auxiliaire de puériculture cl normale
29/09/21	2011/C/20	MAM	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture classe sup
04/12/19	2012/C/8	MAM	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
07/12/22	2011/C/23	MAM	Direct bn	TNC	0,90	Educateur de Jeunes Enfants cl Ex
04/12/19	2012/C/6	MAVZ	Agent Social	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
24/06/20	2012/C/5	MAVZ	Agent Social	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
07/12/22	2012/C/2	MAVZ	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,90	Auxiliaire de puériculture cl sup
04/12/19	2012/C/3	MAVZ	Auxiliaire de puériculture	TNC	0,80	Auxiliaire de puériculture cl normale
04/12/19	2012/C/1	MAVZ	EJE	TNC	0,90	Educateur de Jeunes Enfants
04/12/19	2016/C/1	PEDIR	Direct bn	TC	1,00	Educateur de Jeunes Enfants
21/09/22	2022/C/1	CTG/MAVZ	Direct bn	TNC	0,80	Assistant socio éducat f
04/12/19	2013/C/9	RIPAME	Animateur RAM	TC	1,00	Educateur de Jeunes Enfants
04/12/19	2013/C/7	RIPAME	Animateur RAM	TNC	0,90	Assis tant socio éducat f
04/12/19	2013/C/8	RIPAME	Animateur RAM	TC	1,00	Educateur de Jeunes Enfants
29/09/21	2011/C/51	MALR	Agent d'entret èn	TNC	0,80	Agent social Principal 2ème classe

34,55

42,00

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Cuisine

P3

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2011/E1/90	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/12	Cuisine	Portage	TC	1,00	Adjoint technique Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/13	Cuisine	Portage	TC	1,00	Adjoint technique
04/12/19	2011/E1/2	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique
04/12/19	2011/E1/1	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique Principal 1ère classe
23/06/21	2011/E1/6	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique
04/12/19	2011/E1/10	Cuisine	Direct bn	TC	1,00	Technicien Principal 1ère classe
07/12/22	2011/E1/3	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique
04/12/19	2011/E1/7	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique
04/12/19	2011/E1/8	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique Principal 1ère classe
04/12/19	2011/E1/9	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Agent de maîtrise Principal
04/12/19	2011/E1/4	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique
24/06/20	2011/E1/5	Cuisine	Cuisinier	TC	1,00	Adjoint technique Principal 1ère classe

13,00

13,00

Population

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE	ETAT	STATUT
04/12/19	2011/C/3	AAS	Agent d'accueil et d'aide sociale	TC	1,00	Adjoint administrat f	Pourvu	Titulaire
04/12/19	2011/C/1	AAS	Agent d'accueil et d'aide sociale	TC	1,00	Adjoint administrat f	Pourvu	Titulaire
04/12/19	2011/C/41	PAE	Assistant PAE	TC	0,80	Adjoint administrat f	Pourvu	Titulaire
04/12/19	2011/C/42	PAE	Direct bn	TC	1,00	At aché	Pourvu	Titulaire

4,00

4,00

CIAS – Autres

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2011/C/4	CFM	Assistant CF	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 2ème classe
04/12/19	2011/C/5	CFM	Assistant CF	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 2ème classe
21/09/22	2013/C/2	CFM	Assistant CF	TNC	0,80	Adjoint administrat f Principal 2ème classe
04/12/19	2011/C/6	CFM	Assistant Marchés	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 1ère classe
04/12/19	2011/C/7	CFM	Direct bn	TC	1,00	At aché
04/12/19	2014/C/1	DGS	Assistant de direct bn	TC	1,00	Rédacteur principal 2ème classe
04/12/19	2011/C/12	DGS	Direct bn	TC	1,00	DGS 10 à 20.000 habitants
04/12/2019 (note 1)	2011/C/11	DGS	Direct bn	TC	1,00	At aché principal
04/11/20	2020/C/2	SRH	Chargé de mission	TNC	0,80	Rédacteur
04/11/20	2020/C/3	SRH	Assistant RH	TNC	0,40	Adjoint administrat f
04/12/19	2011/C/45	SRH	Adjoint RH	TC	1,00	Rédacteur principal 2ème classe
24/06/20	2011/C/46	SRH	Gest bnaire carrière / paie	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 2ème classe
04/12/19	2011/C/44	SRH	Gest bnaire carrière / paie	TC	1,00	Adjoint administrat f Principal 1ère classe
07/12/22	2011/C/47	SRH	Direct bn	TC	1,00	At aché Principal
07/12/22	2018/C/1	Informatiue	Ingénieur	TNC	0,80	Ingénieur
21/09/22	2022/C/2	Plateforme de répi	Plateforme de répit	TC	1,00	Assistant socio éducat f
07/12/22	2022/C/3	Plateforme de répi	Plateforme de répit/Longère		0,30	Adjoint d'animat bn
07/12/22	2022/C/4	Plateforme de répi	Plateforme de répit/Longère		0,20	Adjoint technique Principal 1ère classe
04/12/19	2011/C/10	Longère	Longère	TC	1,00	Animateur Principal de 2ème classe
17/03/21	2021/C/1	Maison Hélena	Hélena	TNC	0,70	Adjoint d'animat bn
07/12/22	2018/C/4	Communicat bn	Communicat bn	TNC	0,50	Rédacteur
04/12/19	2011/C/50	TEC	Agent de ma intenance	TNC	0,20	Adjoint technique
29/09/21	2011/C/52	TEC	Agent technique polyvalent	TC	1,00	Adjoint technique
24/06/20	2011/C/48	TEC	Agent technique polyvalent	TC	1,00	Adjoint technique Principal 1ère classe
04/12/19	2011/E1/33	ADMIN	ADMIN	TC	1,00	Aide soignante Classe Sup.
04/12/19	2011/C/53	TEC	Direct bn	TC	1,00	Technicien Principal 1ère classe

21,4

26

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

SAAD

PL

DATE DELIBERATION ou numéro de délibération portant création ou modification de temps de travail depuis début générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2011/SP/3	admin	Assistant	TC	1,00	Rédacteur
07/12/22	2011/SP/2	admin	Assistant	TC	1,00	Adjoint administratif
04/12/19	2011/C/2	admin	Assistant	TC	1,00	Adjoint administratif principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/4	admin	responsable secteur	TC	1,00	Rédacteur principal 2ème classe
04/12/19	2013/SP/1	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/SP/37	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/SP/7	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2011/SP/20	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/SP/25	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
29/09/21	2011/SP/38	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
24/06/20	2011/SP/42	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
23/06/21	2011/SP/43	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	agent social
17/03/21	2021/SP/2	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
07/12/22	2011/SP/9	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/8	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
29/09/21	2011/SP/31	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
07/12/22	2011/SP/26	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/11	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social
29/09/21	2011/SP/33	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/39	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,50	Agent social
04/12/19	2011/SP/51	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social
23/06/21	2011/SP/52	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social
04/12/19	2011/SP/32	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social
04/12/19	2011/SP/53	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/SP/44	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
17/03/21	2021/SP/1	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social
29/09/21	2011/SP/49	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social principal 1ère classe
30/09/20	2011/SP/19	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/18	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/30	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/17	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,50	Agent social
07/12/22	2011/SP/45	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
24/06/20	2011/SP/47	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
07/12/22	2011/SP/12	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,90	Agent social principal 2ème classe
29/09/21	2011/SP/34	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/50	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
29/09/21	2011/SP/54	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
29/09/21	2011/SP/13	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2011/SP/10	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2011/SP/16	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
07/12/22	2013/SP/2	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/SP/48	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2011/SP/29	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/SP/14	SAAD	Aide à domicile	TC	1,00	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2019/SP/1	SAAD	Aide à domicile	TNC	0,80	Agent social

38,60
45,00

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

SSIAD

P5

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2011/SP/58	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
08/12/22	2011/SP/59	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/SP/65	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/SP/63	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/SP/61	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/SP/60	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
08/12/22	2011/SP/57	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,50	Aide-soignant classe normale
29/09/21	2011/SP/70	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe sup
08/12/22	2011/SP/72	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
24/06/20	2011/SP/66	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,80	Aide-soignant classe sup
24/06/20	2011/SP/69	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/SP/62	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/SP/67	SSIAD	Soignant à domicile	TNC	0,81	Aide-soignant classe sup
29/09/21	2011/SP/68	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/SP/64	SSIAD	Soignant à domicile	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/SP/55	Direct bn	Direct bn	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/SP/56	Direct bn	Direct bn	TNC	0,80	Inf rmier classe Supérieure
04/03/20	2014/SP/1	ESAME	Psychologue	TNC	0,2000	Psychologue de classe normale
04/12/19	2011/SP/71	ESAME	Ergothérapeute ESAM	TC	1,00	Ergothérapeute
04/11/20	2020/SP/1	SSIAD	Direct bn	TNC	0,80	Inf rmier classe Supérieure

16,91

20

Global EHPAD

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2019/E/6	EHPAD	Ergo	TNC	0,40	Ergothérapeute cl normale
09/12/20	2021/E/9	EHPAD	ERGO	TNC	0,70	Ergothérapeute cl normale
04/12/19	2011/E1/15	EHPAD	Médecin Coordo	TNC	0,70	Médecin Hors classe
04/12/19	2011/E2/55	EHPAD	Psycho	TNC	0,80	Psychologue de classe normale
04/12/19	2014/E1/3	EHPAD	Psycho	TNC	0,40	Psychologue de classe normale
23/06/21	2021/E/15	EHPAD	Direct bn	TC	1,00	Cadre supérieur de santé

4,00

6

Champ du Moulin

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
04/12/19	2011/E1/20	LCM	AS LCM	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/18	LCM	AS LCM	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
07/12/22	2022/E/1	LCM	AS LCM	TNC	0,50	Aide-soignant classe normale
09/12/20	2021/E/1	LCM	ASH LCM	TNC	0,80	Agent social
07/12/22	2011/E1/21	LCM	ASH LCM	TC	1,00	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2011/E1/24	LCM	ASH LCM	TC	1,00	Agent social principal 1ère classe
04/12/19	2011/E1/23	LCM	ASH LCM	TNC	0,90	Agent social principal 2ème classe
24/06/20	2011/E1/26	LCM	ASH LCM Nuit	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/25	LCM	ASH LCM Nuit	TC	1,00	Agent social
07/12/22	2022/E/2	LCM	Animat bn	TNC	0,60	Adjoint technique Principal 1ère classe
17/03/21	2011/E2/53	LCM	IDEC	TC	1,00	Inf rmier soins généraux

11

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Le Pont aux Moines

P6

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou modif bat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
23/06/21	2011/E1/60	LPAM	AS LPAM	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
24/06/20	2011/E1/17	LPAM	AS LPAM	TNC	0,90	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/62	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
29/09/21	2011/E1/61	LPAM	AS LPAM	TNC	0,90	Aide-soignant classe sup
29/09/21	2011/E1/63	LPAM	AS LPAM	TNC	0,90	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/66	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/65	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/67	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
07/12/22	2014/E1/2	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
29/09/21	2011/E1/64	LPAM	AS LPAM	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/75	LPAM	AS LPAM	TNC	0,80	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
04/12/19	2018/E/03	LPAM	AS LPAM	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
24/06/20	2018/E/04	LPAM	AS LPAM	TNC	0,90	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2018/E/05	LPAM	AS LPAM	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2018/E/13	LPAM	AS LPAM	TNC	0,50	Agent social
24/06/20	2011/E1/78	LPAM	AS LPAM	TC	1,00	Agent social principal 1ère classe
29/09/21	2011/E1/69	LPAM	AS LPAM Nuit	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
29/09/21	2011/E1/70	LPAM	AS LPAM Nuit	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
07/12/22	2011/E1/73	LPAM	ASH LPAM	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/05/22	2011/E1/74	LPAM	ASH LPAM	TNC	0,80	Adjoint technique
04/05/22	2011/E1/80	LPAM	ASH LPAM LINGE	TNC	0,80	Agent social
04/05/22	2011/E1/72	LPAM	ASH LPAM	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E1/79	LPAM	ASH LPAM	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/05/22	2011/E1/77	LPAM	ASH LPAM	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2011/E1/52	LPAM	ASH LPAM Nuit	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/81	LPAM	ASH LPAM Nuit	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2011/E1/86	LPAM	Inf rmier LPAM	TNC	0,90	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E1/88	LPAM	Inf rmier LPAM	TNC	0,80	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E1/85	LPAM	Inf rmier LPAM	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E1/89	LPAM	Inf rmier LPAM	TNC	0,90	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E1/83	LPAM	Assistant Direct bn	TC	1,00	Adjoint administratif principal 1ere classe
07/12/22	2011/E1/84	LPAM	Direct bn	TC	1,00	At éché
29/09/21	2019/E/1	LPAM	Animat bn	TNC	0,80	Auxiliaire de soins Principal 1ere classe

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Le Pressoir

P7

DATE DELIBERATION ou numéro de délibérat bn portant créat bn ou motif tat bn de temps de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	TYPE TPS	TPS	GRADE
29/09/21	2013/E1/1	EHPAD	Animat bn	TC	1,00	Adjoint Animat bn Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/32	LP	AS LP	TNC	0,90	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/33	LP	AS LP	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2011/E1/36	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/30	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/31	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
07/12/22	2011/E1/92	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/37	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/34	LP	AS LP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E1/42	LP	AS LP	TNC	0,80	Agent social
07/12/22	2011/E1/43	LP	AS LP	TNC	0,80	Agent social Principal 2ème classe
29/09/21	2011/E1/47	LP	AS LP	TNC	0,80	Agent social Principal 2ème classe
07/12/22	2011/E1/44	LP	AS LP	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
07/12/22	2018/E/02	LP	AS LP	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
08/12/21	2018/E/01	LP	AS LP	TNC	0,90	Agent social
24/06/20	2011/E1/40	LP	AS LP Nuit	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2011/E1/91	LP	AS LP Nuit	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 1ère classe
23/06/21	2021/E/6	LP	ASH LP	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/41	LP	ASH LP	TC	1,00	Agent social
08/12/21	2011/E1/45	LP	ASH LP	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2019/E/3	LP	ASH LP	TNC	0,80	Agent social
09/12/20	2021/E/4	LP	ASH LP	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2016/E1/2	LP	ASH LP	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2011/E1/49	LP	ASH LP Nuit	TC	1,00	Adjoint technique principal 2ème classe
04/12/19	2011/E1/50	LP	ASH LP Nuit	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
04/11/20	2011/E1/53	LP	Assistant direct bn	TC	1,00	Adjoint administrat f
29/09/21	2013/E1/2	LP	Direct bn	TC	1,00	Inf rmier en soins généraux
04/12/19	2011/E1/55	LP	Inf rmier LP	TC	1,00	Inf rmier en soins généraux
04/12/19	2011/E1/57	LP	Inf rmier LP	TNC	0,80	Inf rmier en soins généraux
09/12/20	2021/E/2	LP	Inf rmier LP	TC	1,00	Inf rmier en soins généraux
09/12/20	2021/E/3	LP	Inf rmier LP	TNC	0,80	Inf rmier en soins généraux

Délibération n° CA 2022_12_22

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Les Champs Bleus

P8

DATE DELIBERATION ou numéro de délibération portant créet bn ou modif bn de terrain de travail depuis délib générale de décembre 2019	CODE	SERVICE	FONCTION	Unité	TYPE TPS	TPS	GRADE
07/12/22	2011/E2/1	LCB	Animat bn	Confort	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 1ère classe
04/12/19	2011/E2/24	LCB	AS LCB	AJ	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
23/06/21	2011/E2/27	LCB	AS LCB	AJ	TNC	0,90	Auxiliaire de soins Principal 1ère classe
29/09/21	2011/E2/29	LCB	AS LCB	AJ	TNC	0,80	Aide-soignant classe sup
29/09/21	2011/E2/4	LCB	AS LCB	Confort	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
08/12/21	2011/E2/2	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,90	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/7	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/3	LCB	AS LCB	Confort	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/5	LCB	AS LCB	Confort	TNC	1,00	Agent social Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/6	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/56	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/14	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/10	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,90	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
09/12/20	2021/E/10	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/13	LCB	AS LCB	Confort	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/12	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/11	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
07/12/22	2018/E/06	LCB	AS LCB	Confort	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
08/12/21	2018/E/07	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,90	Aide soignant classe normale
04/12/19	2018/E/08	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2018/E/09	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
08/12/21	2011/E2/26	LCB	AS LCB	Confort	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/31	LCB	AS LCB	PASA	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
04/12/19	2019/E/4	LCB	AS LCB	UHR	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 1ère classe
29/09/21	2019/E/5	LCB	AS LCB	UHR	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
29/09/21	2011/E2/21	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Aide soignant classe sup
29/09/21	2011/E2/57	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Aide soignant classe sup
04/12/19	2011/E2/59	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/8	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Aide-soignant classe sup
24/06/20	2011/E2/19	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 2ème classe
29/09/21	2011/E2/18	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Auxiliaire de soins Principal 1ère classe
04/12/19	2011/E2/25	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/30	LCB	AS LCB	UVP	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2018/E1/11	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Agent social
29/09/21	2021/E/8	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	agent social
04/12/19	2011/E2/34	LCB	ASH LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/32	LCB	ASH LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/36	LCB	ASH LCB	Confort	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/33	LCB	ASH LCB	UVP	TC	1,00	Agent social principal 2ème classe
09/12/20	2021/E/7	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/41	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Adjoint technique Principal 1ère classe
09/12/20	2021/E/11	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Agent social
09/12/20	2021/E/12	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/42	LCB	ASH LCB	UVP	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2011/E2/39	LCB	ASH LCB HOTEL	Hôtellerie	TNC	0,80	Agent social
29/12/2021	2011/E2/35	LCB	ASH LCB HOTEL	Hôtellerie	TNC	0,80	Adjoint technique Principal 2ème classe
04/12/19	2011/E2/37	LCB	ASH LCB HOTEL	Hôtellerie	TNC	0,80	Agent social
04/12/19	2018/E1/10	LCB	ASH LCB HOTEL	Hôtellerie	TNC	0,80	Agent social
07/12/22	2011/E2/58	LCB	ASH LCB LINGE	Confort	TNC	0,80	Agent social principal 1ère classe
04/11/20	2011/E2/44	LCB	Assistant	Assistant direct bn	TC	1,00	Rédacteur
07/12/22	2011/E/12	LCB	Direct bn	DIRECTION	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
23/06/21	2021/E/13	LCB	Direct bn	DIRECTION	TC	1,00	Ergothérapeute
04/12/19	2011/E2/50	LCB	Inf rmier LCB	Confort	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E2/51	LCB	Inf rmier LCB	Confort	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
23/06/21	2021/E/14	LCB	Inf rmier LCB	Confort	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E2/54	LCB	Inf rmier LCB	UVP/UHR	TC	1,00	Inf rmier classe normale
04/12/19	2011/E2/52	LCB	Inf rmier LCB	Confort	TC	1,00	Inf rmier soins généraux
04/12/19	2011/E2/48	LCB	Inf rmier LCB	UVP/UHR	TNC	0,80	Inf rmier Classe supérieure
04/12/19	2011/E2/17	LCB	NUIT AS LCB	NUIT	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/16	LCB	NUIT AS LCB	NUIT	TC	1,00	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/15	LCB	NUIT AS LCB	NUIT	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/23	LCB	NUIT AS LCB	NUIT	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/28	LCB	NUIT AS LCB	NUIT	TNC	0,80	Aide-soignant classe normale
04/12/19	2011/E2/60	LCB	NUIT ASH LCB	NUIT	TC	1,00	Agent social
04/12/19	2012/E2/1	LCB	NUIT ASH LCB	NUIT	TNC	0,80	Agent social

Délibération n° CA 2022_12_22

PS

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Présentation du tableau des effectifs complet au 01/01/2023 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident le tableau des effectifs complet au 01/01/2023, présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PIFON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-263501835-20221207-D_CA2022_12_22-DE

Délibération n° CA 2022_12_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux
le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.
M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.
M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Proposition d'avancement de grades

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration les modifications suivantes dans le cadre de la procédure d'avancement de grades, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Référence du poste	LibelleService	Grade actuel	Grade cible
2012/C/2	MULTI ACCUEIL VEZIN	Auxiliaire puér CI N	Auxiliaire puér CI Sup
2011/SP/9	SAAD	Agent social	Agent social Pal 2CI
2011/SP/26	SAAD-DIPLÔME INTERMEDIAIRE	Agent social	Agent social Pal 2CI
2011/E1/73	LE PONT AUX MOINES ASH	Agent social	Agent social Pal 2CI
2014/C/15	MULTI ACCUEIL LE RHEU	Agent social	Agent social Pal 2CI
2011/E1/43	LE PRESSEUR AS	Agent social	Agent social Pal 2CI
2014/C/13	MULTI ACCUEIL LE RHEU	Agent social	Agent social Pal 2CI
2013/SP/2	SAAD-DIPLÔME INTERMEDIAIRE	Agent social	Agent social Pal 2CI
2011/SP/12	SAAD	Agent social	Agent social Pal 2CI
2018/E/06	LES CHAMPS BLEUS AS	Agent social	Agent social Pal 2CI
2011/E1/21	LE CHAMPS DU MOULIN ASH	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI
2011/SP/45	SAAD-DIPLÔME DEAVS	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI
2011/E2/58	LES CHAMPS BLEUS ASH	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI
2011/E2/19	LES CHAMPS BLEUS AS	Auxiliaire soins Pal 2CI	Auxiliaire soins Pal 1CI
2011/C/47	RESSOURCES HUMAINES	Attaché	Attaché Pal
2011/C/23	MULTI ACCUEIL MORDELLES	Educateur Jeunes Enfants	Educateur j enfant CIEx

Délibération n° CA 2022_12_23

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Proposition d'avancement de grades (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les propositions d'avancement de grades, conformément au tableau présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022



Alain PITON



Délibération n° CA 2022_12_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Dispositif de médiation préalable

Expérimentée dans plus de 240 collectivités depuis 2018 (le CIAS avait signé une convention pour entrer dans le dispositif d'expérimentation), la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) est pérennisée et généralisée par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022, publié au journal officiel du 27 mars 2022.

Les recours formés contre les décisions individuelles " défavorables " concernant la situation de certaines personnes devront être précédés d'une tentative de médiation s'il y a eu conventionnement avec le CDG 35.

La procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du Code Général de la fonction publique ;

2° Refus de détachement, ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles [20](#), [22](#), [23](#) et [33-2](#) du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du [décret n°88-145 du 15 février 1988](#) ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° ci-dessus ;

.../...

Délibération n° CA 2022_12_24

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Dispositif de médiation préalable (suite)

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L.131-10 du Code Général de la fonction publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets n° 84-1051 du 30 novembre 1984 et n°85-1054 du 30 septembre 1985.

Pour information, la tarification proposée par le CDG35 est la suivante :

- Frais de traitement du dossier : 47 euros
- Forfait médiation : 500 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration se prononcent favorablement sur l'adhésion du CIAS à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le CDG35, eu égard aux avantages que pourrait présenter la procédure si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes ci-dessus listés et autorisent le Président du CIAS à signer la convention qui sera transmise par le CDG35 pour information au tribunal administratif de Rennes et à la cour administrative de Nantes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain FITON

Délibération n° CA 2022_12_25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Recours à l'entreprise Médiflash

Confronté à de grandes difficultés de recrutement notamment pour les remplacements d'aides-soignants en EHPAD, le CIAS a fait appel à la société MEDIFLASH. Il s'agit d'une « plateforme » proposant la mise en relation avec des professionnels paramédicaux exerçant sous statut indépendant.

La FNADEPA avait en septembre 2022 alerté ses adhérents en indiquant que cette pratique serait interdite. Deux problématiques sont mises en avant :

- La profession réglementée d'aide-soignant ferait obstacle, par nature, à son exercice sous un statut d'indépendant
- Et l'activité de travailleurs indépendants au sein d'établissements de santé ou médico-sociaux serait susceptible d'être requalifiée en une relation de travail à durée indéterminée qualifiant un travail dissimulé.

Médiflash conteste l'interprétation de la FNADEPA et nous a transmis :

- Une analyse juridique de leurs avocats (courrier daté du 25/02/2022).
- Un compte rendu (rédigé par Médiflash) d'une réunion le 11 mars 2022 avec les cabinets des Ministères du Travail et de la Santé.
- Un courrier du 19/10/2022 adressé à la FNADEPA.

.../...



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 035-263501835-20221207-D_CA2022_12_25-DE

Délibération n° CA 2022_12_25

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Recours à l'entreprise Médiflash (suite)

Médiflash nous informe d'une rencontre programmée le 29 novembre avec le cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Christophe Combe afin d'avancer dans la clarification de ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de se prononcer sur la poursuite de la collaboration avec Médiflash, compte tenu des questions d'interprétation et des difficultés de recrutement.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Tickets restaurant

Pour mémoire, le principe de la mise en place de tickets restaurant a été validé en Conseil d'Administration du 21 septembre 2022 après avis du Comité Technique.

Pour faire suite au Comité Technique du 29 novembre 2022, il est proposé de remplacer le principe d'un nombre de tickets forfaitaire par mois sur 10 mois par un système basé sur les jours de présence effective des agents. Considérant le budget disponible, un ticket pourra être attribué pour 2 jours de présence.

Considérant que le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022, les points suivants peuvent être précisés:

Valeur faciale :

La valeur faciale est fixée à 4 euros.

Participation employeur :

La participation du CIAS est fixée à 50% de la valeur faciale.

Délibération n° CA 2022_12_26

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Tickets restaurant (suite)

Les bénéficiaires :

- Les agents titulaires, stagiaires ou contractuels après 6 mois d'ancienneté continue.
- Les agents doivent avoir une pause repas sur leur temps de travail. Une pause d'au moins 20 minutes doit être comprise dans l'horaire de travail.

L'attribution est soumise à l'accord de l'agent. La souscription est valable pour une année civile, renouvelée tacitement. Toute résiliation devra être transmise par écrit avant le 31 octobre pour l'année suivante. Chaque agent est entièrement responsable de l'utilisation de ses tickets restaurants.

Règles d'attribution :

Un ticket restaurant sera attribué pour 2 jours (ou nuit) effectivement travaillé (e).

Seuls les jours de présence effective au poste de travail ouvrent droit à l'attribution de tickets restaurant (1 ticket pour 2 jours travaillés).

L'attribution se fera à terme échu.

Les situations suivantes n'ouvrent pas droit à l'attribution de tickets restaurant pour les agents en :

- Congés annuels
- RTT ou autres jours non travaillés (y compris récupération d'heures)
- Autorisations spéciales d'absence
- Congés maladie
- Congé maternité, paternité, adoption
- Congé parental,
- Congé sans traitement
- Disponibilité (y compris disponibilité d'office)
- Congé de formation
- Absence de service fait
- Stage, formation si repas pris en charge par l'organisme de formation.

Règles de non cumul :

Les tickets-restaurant ne sont pas cumulables avec le versement d'une allocation forfaitaire pour frais professionnels, et avec la prise en charge de frais de repas ou tout autre avantage au niveau des repas (repas avantage en nature, panier repas ou collation fournis par le CIAS, repas thérapeutique ou repas facturé en dessous du coût de revient).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les modalités des tickets restaurant pour les agents du CIAS, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme

Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : PETITE ENFANCE – Signature Renouvellement du projet de fonctionnement du RPE

Le projet de fonctionnement du RPE actuel prend fin en décembre 2022. Un nouveau projet a été réactualisé pour une période de 5 ans (2023-2027).

C'est un document qui définit les axes de travail du RPE et qui doit être validé par le Conseil d'Administration de la CAF.

Ce projet comprend :

- Le fonctionnement et les moyens du service
- Le contexte territorial du relais
- Un plan d'actions détaillé, réalisé en cohérence avec le diagnostic de territoire. Il concerne les professionnels de l'accueil individuel d'une part et les familles d'autre part
- Ce projet a été présenté lors du comité de pilotage du RPE le 17 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer le renouvellement de ce projet de fonctionnement du RPE.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : PETITE ENFANCE – Signature Convention Territoriale Globale

Pour rappel, le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2021 avait approuvé l'engagement du CIAS dans la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle vient en remplacement des anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

La signature de la CTG porte un intérêt dans la construction d'un projet de territoire en lien avec le profil des familles vivant sur le territoire. Elle vise à :

- faire émerger de nouveaux projets pour répondre aux besoins des familles
- valoriser les actions et les services pour les rendre plus lisibles pour les habitants
- renforcer l'attractivité du territoire
- évaluer la politique familiale et sociale du territoire
- maintenir le soutien financier de la Caf

Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales, le CIAS et 6 communes (Cintré, Chavagne, Mordelles, Le Rheu, Saint Gilles, Vezin le Coquet) pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Délibération n° CA 2022_12_28

Objet : PETITE ENFANCE – Signature Convention Territoriale Globale (suite)

La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires qui a été confié au cabinet Populus. Ce diagnostic s'est articulé autour de 4 thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité) ayant permis de faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire.

Ainsi, le plan d'actions intègre des actions partagées, mutualisées entre plusieurs communes mais également des actions spécifiques pour chaque commune.

Le pilotage des différentes actions inscrites dans le plan d'actions est partagé entre le CIAS et les communes membres.

Les chargés de coopération, agents en charge des différentes missions, sont répartis comme suit :

- un chargé de coopération CTG au niveau du CIAS (0,5 ETP) : chargé d'animer la CTG et de faire vivre les instances (CoTech et CoPil) tout au long de la convention ;
- des chargés de coopération répartis dans chaque commune (cf. tableau de répartition des ETP).

Chaque année, la CAF versera l'aide correspondante au regard des actions réalisées.

Par ailleurs, la prestation de services « enfance jeunesse » précédemment versée dans le cadre du CEJ devient le « bonus territoire ». Il est versé aux gestionnaires d'équipement, en complément des prestations de service.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de valider la signature de la CTG pour la période 2022-2026 ;
- d'autoriser le Président du CIAS à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/12/2022

Publiée ou notifiée le



Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décision modificative M14

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative suivante relative au budget CIAS :

CIAS DM 3- Décision modificative du 07 décembre 2022			
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
		CH 74 -	
		art 74781-64 : acompte CTG CAF	68 900,00
CH 68 :			
art 6815-610: dotation aux provisions pour risques et charges	68 000,00		
art 6815-610: dotation aux provisions pour risques et charges	900,00		
TOTAL	68 900,00	TOTAL	68 900,00
CIAS DM 3- Décision modificative du 07 décembre 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	-	TOTAL	-

.../...

Délibération n° CA 2022_12_05

Objet : FINANCES – Décision modificative M14 (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent la décision modificative M14 relative au budget CIAS, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

19/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : PETITE ENFANCE – Signature avenants Convention Bonus territoire

Dans le cadre de la signature de la CTG, la CAF met en place des modalités de financement simplifiées : il s'agit du Bonus territoire qui est versé directement aux gestionnaires.

- Des avenants aux conventions d'objectifs et de financement ont été reçus de la CAF concernant le Bonus territoire pour les EAJE du territoire (3 multi-accueils et la Halte-Garderie). Ces conventions sont conclues pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026
- Des avenants aux conventions d'objectifs et de financement ont été reçus de la CAF concernant le bonus territoire du RPE et du LAEP. Ces conventions sont conclues pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Une nouvelle convention sera envoyée à l'issue de la validation des renouvellements des projets de fonctionnement
- une convention d'objectifs et de financement est en cours de rédaction par la CAF concernant la ludothèque

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la signature des avenants des conventions d'objectif et de financement du Bonus territoire par le Président du CIAS.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON



Délibération n° CA 2022_12_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – **35310 MORDELLES**, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 Petite Enfance

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition de tarifs 2023 pour le pôle Petite Enfance.

.../...

Délibération n° CA 2022_12_02

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 Petite Enfance (suite)

Propositions tarifs 2023 Petite Enfance					
A/ Jardins d'enfants : tarifs votés dans le cadre de la PSU, cadrage CNAF/CAF					
Exception : majoration pour les familles des communes extérieures CIAS 0.50€/heure					
Tarif 2023		Idem 2022			
0.50€/heure					
B/ Multi-accueils : tarifs votés dans le cadre de la PSU, cadrage CNAF/CAF					
Exceptions : majoration pour les familles des communes extérieures CIAS 1.50€/heure					
forfait de 5€ lors de non-respect du pointage électronique					
(Règlement de fonctionnement validé au CA du 19/10/2016)					
forfait de 25€ en cas de perte ou de non restitution du badge magnétique pour le Pôle Chrysalide					
(Délibération CA CIAS n°14/01/14)					
Tarifs 2023					
1.50€/heure					
Forfait 5€ pour non respect pointage électronique					
Forfait 25€					
C/ Ludothèque				2022	2023
Adhésions (jeux sur place et animation)*					
Tarif plein communes du CIAS				45,00 €	45,00 €
Tarif réduit sur justificatif (QF≤ 1500€)				27,50 €	27,50 €
Tarif réduit sur justificatif (QF≤ 1000€)				17,00 €	17,00 €
Réduction carte adhésion bibliothèque/médiathèque du territoire				5,00 €	5,00 €
* Agents travaillant au CIAS mais résidant Hors territoire = Application du tarif communes du CIAS					
Tarif plein communes hors CIAS				70 €	70 €
Tarif réduit sur justificatif (QF≤ 1500€)				40,00 €	40,00 €
Tarif réduit sur justificatif (QF≤ 1000€)				30,00 €	30,00 €
Tarif personne seule commune du CIAS (pas de réduction possible)				10,00 €	10,00 €
Tarif personne seule commune hors CIAS (pas de réduction possible)				12,00 €	12,00 €
Forfait famille 3 séances de jeux sur place				9,50 €	9,50 €
Emprunts de jeux et jouets pour les adhérents					
Jeu à l'unité				2,00 €	2,00 €
Carte 12 jeux				13,50 €	13,50 €
Emprunts été non adhérents (juillet et août)					
1 jeu ludo		commune CIAS		4,50 €	4,50 €
		hors CIAS		6,50 €	6,50 €
1 gros jeu		commune CIAS		9,00 €	9,00 €
		hors CIAS		12,50 €	12,50 €
1 jeu géant		commune CIAS		13,00 €	13,00 €
		hors CIAS		15,50 €	15,50 €
Malle structure					
4 malles de 6 jeux pendant 12 mois		commune CIAS		124,00 €	124,00 €
		hors CIAS		200,00 €	200,00 €
Malle de 50 jeux dans la limite de 30 gros jeux et 20 petits jeux				275,00 €	275,00 €

Délibération n° CA 2022_12_02

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 Petite Enfance (suite)

C/ Ludothèque (suite)						2022	2023
Emprunt structure ponctuel (2 semaines maximum)							
1 jeu ludo	demande émanant d'une commune du territoire					gratuit	gratuit
	commune CIAS					3,50 €	3,50 €
	hors CIAS					5,00 €	5,00 €
1 jeu géant	demande émanant d'une commune du territoire					gratuit	gratuit
	commune CIAS					7,50 €	7,50 €
	hors CIAS					9,50 €	9,50 €
Malle anniversaire emprunt (4 jours maximum, 10 jeux)							
1 petit jeu - adhérents	commune CIAS					1,50 €	1,50 €
	hors CIAS					/	/
1 petit jeu - non adhérents	commune CIAS					3,00 €	3,00 €
	hors CIAS					4,50 €	4,50 €
1 jeu géant - adhérents	commune CIAS					4,00 €	4,00 €
	hors CIAS					/	/
1 jeu géant - non adhérents	commune CIAS					8,00 €	8,00 €
	hors CIAS					10,00 €	10,00 €
Animation "bébé-ludo"							
Adulte adhérent						gratuit	gratuit
Adulte non adhérent						3,00 €	3,00 €
Soirée jeux							
Adulte adhérent ou non adhérent		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Stage de création de jeux							
Adhérent		tarif à déterminer par délibération selon l'animation					
Non adhérent		tarif à déterminer par délibération selon l'animation					
Animation Temps Accueil Périscolaire							
Animation dans les groupements scolaires	CIAS	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Animation dans les groupements scolaires	Hors CIAS		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Animation pédagogique sur la mise en jeu (séance d'une heure)							
Structure privée et publique - territoire CIAS		20,00 €	20,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Structure privée et publique - commune extérieure		25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Animation ludique (séance d'une heure)							
Structure privée et publique - territoire CIAS		20,00 €	20,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €
Structure privée et publique - commune extérieure		25,00 €	25,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €
Pénalités							Idem 2022
Pénalité de retard		0,14€ / jour					
Perte de pièce mineure		1,08€ par lot de 3 pièces					
Perte de pièce majeure		2,16€ / pièce					
Détérioration		1,08€ / pièce mineure					
		2,16€ / pièce majeure					
Jeu rendu inutilisable		Remplacement du jeu					
	OU	[prix du jeu - (0,75€ x nbre d'emprunts)]					
Boîte fendue ou cassée		pénalité correspondant au montant de la boîte					
Jeu surdimensionné		pénalité calculée en fonction du prix du remplacement de la pièce					

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de la Petite Enfance, applicables au 1^{er} janvier 2023, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Convention relative au classement des archives

Le classement général des archives du CAS est mis en place depuis plusieurs années, en partenariat avec les archives départementales.

Afin de poursuivre cette opération, le Département propose au CIAS une convention pour l'organisation et la réalisation des obligations d'archivage. Cette convention est prévue pour l'année 2023, renouvelable par avenant pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à signer la convention relative au classement des archives.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2022_12_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 La Longère

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition de tarifs 2023 pour La Longère.

La Longère	Tarifs 2023			
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Adhésion - Commune CIAS	52,00 €	63,00 €	70,00 €	81,00 €
Adhésion - Commune hors-CIAS	64,00 €	76,00 €	83,00 €	94,00 €
Spectacle adhérents				5,00 €
Spectacle non-adhérents				10,00 €
Participation pour les consommables pour : atelier cuisine, ateliers créatifs, etc...				10,00 €
Repas partagé				15,00 €
Sortie				15,00 €

.../...

Délibération n° CA 2022_12_03

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 La Longère (suite)

Le barème des tarifs « adhésions Longère » 2023 se compose en 4 tarifs en fonction des ressources de l'utilisateur, vérifiées lors de l'inscription via l'avis d'imposition de l'année précédente. Cette proposition s'appuie sur le barème de calcul de l'impôt sur le revenu :

<https://impots.dispofi.fr/bareme-impot>.

A partir du barème impôt sur les revenus 2021, les tarifs 2022 pour l'adhésion sont les suivants :

- Tarif A : ressources annuelles, entre 0€ et 10 777€
- Tarif B : ressources annuelles, entre 10 777€ et 27 478€
- Tarif C : ressources annuelles, entre 27 478€ et 78 570€
- Tarif D : ressources annuelles de plus de 78 570€

L'adhésion à La Longère du CIAS à l'Ouest de Rennes est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des activités et services de La Longère. Elle permet de défendre nos actions en faveur du vivre ensemble, du bien-vieillir, de l'épanouissement personnel, du maintien de l'autonomie, de l'inclusion, de la lutte contre l'isolement, de la citoyenneté. L'adhésion à La Longère s'adresse en priorité aux personnes âgées de 60 ans et plus, isolées et à leurs « proches-aidants ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de La Longère, applicables au 1^{er} janvier 2023, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022



Délibération n° CA 2022_12_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 Cuisine Centrale

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition de tarifs 2023 pour la Cuisine Centrale.

Tarifs Cuisine Centrale (en euros)	Tarif 2021	Tarif voté en 2022	Tarif proposé en 2023	Evolution 2022/2023
Repas résident EHPAD	5,70	5,70	5,80	1,75%
(coût à la journée)	11,40	11,40	11,70	2,63%
Repas réguliers (au moins 1/semaine)	11,40	11,40	11,70	2,63%
Repas occasionnels*	13,25	13,50	14,20	5,19%
Menu enfant	6,70	6,75	7,10	5,19%
Repas personnel	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	
Avantage en nature (selon tarification en vigueur)	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	
Usager portage de repas à domicile	10,80	11,20	11,8	5,36%
Petite Enfance - Repas enfant	4,37	4,40	4,60	4,55%
Petite Enfance - Goûter	0,84	0,86	0,90	4,43%

Délibération n° CA 2022_12_04

Objet : FINANCES – Tarifs 2023 Cuisine Centrale (suite)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent les tarifs de la Cuisine Centrale, applicables au 1^{er} janvier 2023, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2022_12_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 / SSIAD

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative suivante relative au budget SSIAD :

Il s'agit d'un ajustement des provisions.

Délibération n° CA 2022_12_07

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 (suite)

SSIAD - DM2 (7 Décembre 2022)

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
CH 011: art 60621- Combustibles et carburant	4 000,00	CH 017 : art 73112- Dotation SSIAD	4 000,00
CH 012:		CH 018: art 6419: Remboursement rémunération	1 313,00
CH 016: art 6815 :dotation aux provisions	1 313,00		
TOTAL	5 313,00	TOTAL	5 313,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CH 20: art 205: Concession et droits similaires, brevet	1 313,00	CH 15: art 1588: Dotation aux provisions	1 313,00
TOTAL	1 313,00	TOTAL	1 313,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent la décision modificative M22 relative au budget SSIAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président
à l'Ouest de Rennes
Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques et charges – comptabilité M14

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2022, pour la comptabilité M14 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour statuer de leur maintien.

Délibération n° CA 2022_12_11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques et charges – comptabilité M14 (suite)

Budget CIAS

	Montant au 31/12/2021	Reprise 2022	Dotation 2022	Montant au 31/12/2022
Provision pour contentieux	30 000.00 €	0	0	30 000.00 €
Provision pour contentieux CNRACL	55 738.71 €	0	0	55 738.71 €
Provision Plan de formation	40 030.00 €	0	0	40 030.00€
Provision compte personnel Formation	24 000.00 €	0	0	24 000.00 €
Provision Plan Formation Reclassement	6000.00€	0	0	6000.00 €
Provision CET Cuisine centrale	20 150.00€	0	900.00 €	21050.00€
Provision CET Agents du Siège Administratif	50 400.00 €	0	6 500.00 €	56 900.00€
Provision CET Agents petite enfance	10 000.00 €	0	11 500.00 €	21 500.00€
TOTAL Provision sur risques et charges	236 318.71 €	0	18 900.00 €	255 218.71 €
Provision créance douteuse	6 806.17 €	2 624.86 €	0	4 181.31 €

Au vu des derniers éléments relatifs aux contentieux en cours, le Conseil d'Administration est invité à maintenir les provisions pour contentieux, plan de formation Reclassement, compte personnel formation.

Le Conseil d'Administration est invité à effectuer :

- une dotation de 900 € à la provision CET Cuisine,
- une dotation de 6 500 € à la dotation Agents du siège administratif
- une dotation de 11 500 € à la provision CET agents pôle petite enfance.

La provision pour créance douteuse a été ajustée, par la délibération n° CA 2022_09_05 du 21 septembre 2022 présentant une reprise sur provision de 1424.86 € (Titre ordre mixte n°704 bord 94). L'état de provisionnement de créance, transmis le 25 novembre 2022 indique qu'il convient d'effectuer une reprise de provision de 1 200 € en cette fin d'année 2022. Le montant total de la reprise est de 2 624.86 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent les propositions ci-dessus relatives aux ajustements de provisions pour risques et charges au budget CIAS (M14).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Délibération n° CA 2022_12_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : LA LONGERE – *Demande de renouvellement du financement projet théâtre d'improvisation - Spectacle Memori*

La demande de renouvellement de financement du projet Théâtre d'improvisation - Spectacle Memori s'inscrit dans une volonté de poursuivre un projet dont le déroulement a été impacté par la crise sanitaire. Durant la crise sanitaire, ce projet a su s'adapter et les préparations du spectacle ont été proposées sous forme de conférence téléphonique en groupe. Cela a permis de maintenir un lien social pour les membres de La Longère du CIAS ainsi qu'une forme de veille sociale par les bénévoles référents de l'association Part'Agés au sein de la troupe. Ayant montré sa résilience par son adaptation, cette action est forte d'une expérience réussie auprès des bénéficiaires de La Longère, aidants et personnes âgées isolées. Afin d'apprécier tout le potentiel, un renouvellement de la demande de subvention est à réaliser. Depuis 2019, cette action est financée avec le concours de Malakoff Humanis (anciennement Malakoff Mederic) et le renouvellement se fera auprès de ce même financeur.

Ce projet culturel, auquel les adhérents de La Longère du CIAS peuvent participer, est connu à l'échelle départementale, de nombreuses représentations ayant eu lieu par le passé. Les professionnels de la compagnie La Morsure ont travaillé la pièce de théâtre Memori de manière à ce qu'elle soit intemporelle dans le fond et dont la forme évolue au fil des représentations, des arrivées et départs des adhérents de La Longère au sein de la troupe. Après constitution de la troupe, un travail sur plusieurs rencontres se fait en groupe afin de préparer une représentation. Deux représentations ont lieu, en hiver et au début de l'été 2022, durant des événements culturels hors de La Longère.

Délibération n° CA 2022_12_13

Objet : LA LONGERE – Demande de renouvellement du financement projet théâtre d'improvisation - Spectacle Memori (suite)

Il est proposé de finaliser cette demande de renouvellement de la subvention auprès de Malakoff Humanis pour le projet Théâtre d'improvisation- Spectacle Memori de La Longère du CIAS.

Le montant sollicité pour cette action est de 13 627.50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer cette demande de subvention et les documents afférents.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : MARCHES PUBICS – Attribution de l'accord cadre « Location et entretien des vêtements professionnels »

Le contrat de prestation « Location et entretien des vêtements professionnels » arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Présentation de l'opération :

L'accord cadre « Location et entretien des vêtements professionnels » est passé dans le respect de la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 ; R2124-2 ; R2162-4 du code de la Commande Publique.

L'accord-cadre à bons de commande mono attributaire, est passé par un pouvoir adjudicateur avec un montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Le montant annuel maximum de commandes est de 80 000,00 € HT soit 320 000,00 € HT pour 4 ans.

L'accord-cadre débutera au 1^{er} jour du mois suivant la livraison des tenues professionnelles à l'ensemble des agents du CIAS à l'Ouest de Rennes, pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période de 12 mois. La durée maximale de l'accord cadre est de 48 mois.

.../...

Délibération n° CA 2022_12_14

Objet : MARCHES PUBLICS – Attribution de l'accord cadre « Location et entretien des vêtements professionnels » (suite)

Les candidats devaient présenter des propositions de prix pour une variante exigée concernant les tuniques homme/femme et les pantalons des agents des EHPAD. Des tenues plus légères sont attendues avec possibilité de proposer des soufflets dans le dos pour gagner de l'aisance, des pantalons avec patte de relevage et éviter d'avoir des tenues transparentes.

Les candidats pouvaient proposer une variante concernant les tarifs – coût pour l'abonnement et coût pour l'entretien des tenues par exemple.

Les candidats devaient chiffrer deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) : une PSE concernant la location et entretien de polaires pour les EHPAD (PSE n° 1) et une PSE concernant la location et entretien de polaires pour le SSIAD (PSE n° 2).

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 août 2022 au BOAMP et au JOUE, et a été publié le 27 août 2022. Il a également été publié le 24 août 2022 sur la plateforme dématérialisée du C.I.A.S à l'Ouest de Rennes (site « <https://marches.e-megalibretagne.bzh> ») où les entreprises pouvaient télécharger le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 30 septembre 2022 à 12 heures. Deux sociétés ont remis une offre dans les délais par voie électronique. Aucune offre n'est arrivée hors délais.

Les critères d'attribution de cet accord cadre ont été définis de la manière suivante :

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous avec leur pondération :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.

Il sera apprécié au vu des montants indiqués dans les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE) – (Offre de base, variante exigée, variante du candidat si présentée)

2. Critère Qualité pondéré à 40 %.

Il sera jugé en fonction du cadre de mémoire technique (et les échantillons fournis) au regard des sous critères suivants ainsi définis :

- Process d'entretien du linge (circuit du linge) présentant également l'organisation complète de la prestation proposée (sacs, chariots, modes de conditionnement de transport et de livraison des articles traités, traitement du linge, etc ...) : 4 points,
- Qualité du linge fourni : linge confortable, résistant, non allergène, aspect esthétique des articles fournis (d'après les descriptifs détaillés et les échantillons fournis) : 8 points
- Présentation du conditionnement proposé pour la livraison des tenues professionnelles (voir article 3.6.2 du CCTP) : 2 points
- Conditions de retour des erreurs de tri (fréquence, facturation, etc ...) – voir article 3.7.2 du CCTP : 2 points
- Support et modalité de suivi des prestations (présentation des moyens mis en œuvre pour une gestion optimale de la prestation, du suivi des rotations des tenues, des travaux de couture réalisés, bilan financier/comptable trimestriel, etc ...) : 3 points
- Présentation de la structure commerciale et présentation des personnes chargées du suivi de l'exécution de la prestation du CIAS à l'Ouest de Rennes (noms et qualifications professionnelles) : 1 point

.../...

Délibération n° CA 2022_12_14

Objet : MARCHES PUBLICS – Attribution de l'accord cadre « Location et entretien des vêtements professionnels » (suite)

3. Critère Démarche d'insertion sociale et développement durable pondéré à 10 %.

Il sera jugé en fonction du cadre de mémoire technique au regard des sous critères suivants ainsi définis :

- Présentation de la protection de la main d'œuvre, d'hygiène, de conditions de travail et de sécurité dans le cadre de la réalisation de la prestation : 2,5 points
- Présentation des actions menées pour la réduction des nuisances sonores, des consommations d'énergie, des déchets et effluents émis lors de l'exécution des prestations : 2,5 points
- Démonstration de l'éco responsabilité de l'entreprise concernant le transport, les produits de traitement, le recyclage des vêtements, la fabrication des tissus, l'emballage des tenues : 5 points,
- Présentation du respect de la démarche qualité RABC ou de certification ISO et HQE ou équivalent : 5 points
- Choix et organisation des modes de transport lors des collectes et livraisons : 5 points.

4. Critère Délai de la phase de préparation pondéré à 10 %.

Il sera jugé en fonction du délai indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement et en fonction du cadre de mémoire technique au regard des sous critères suivants ainsi définis :

- Présentation du délai de la phase de préparation (indiqué dans l'acte d'engagement) : 15 points
- Méthodologie et organisation de la période de préparation : prise des mesures des agents, délai des livraisons de vos fournisseurs, personnalisation des vêtements professionnels, etc ... : 5 points

Après avoir analysé les offres, la commission d'appel d'offres réunie le 16 novembre 2022 à 15h00 a décidé d'attribuer l'accord cadre concernant la location et entretien des vêtements professionnels à la société BLANCHISSERIE DU MAINE – 7 rue Cugnot – 53000 LAVAL, offre économiquement la plus avantageuse et de retenir la variante exigée et la prestation supplémentaire éventuelle n°2 concernant la location et entretien de polaires pour le SSIAD. Le montant estimé total annuel est de 67 413,09 € HT soit 269 652,36 € HT pour 4 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer les pièces du marché ci-dessus et finaliser la procédure.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022

Délibération n° CA 2022_12_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 / SAAD

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative suivante relative au budget SAAD :

Il s'agit d'un ajustement des provisions pour effectuer les écritures de refacturation au niveau des charges de structures.

Délibération n° CA 2022_12_06

Objet : FINANCES – Décisions modificatives M22 (suite)

SAAD - DM2 (7 Décembre 2022)			
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
CH 011		CH 017	
art 6262: frais de télécommunication	2 000,00	art 733141: Produit à la charge du département	15 105,00
CH 016		CH 019	
6161 - Prime d'assurance multi risques	12 767,00		
6815- Dotation aux amortissements	338,00		
TOTAL	15 105,00	TOTAL	15 105,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		CH 15	
		Art 1588: Provisions pour charges	338,00
CH 21			
art 2183- Matériel de bureal et Informatique	338,00		
TOTAL	338,00	TOTAL	338,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent la décision modificative M22 relative au budget SAAD, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2022_12_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON.

M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques et charges M22 / EHPAD

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2022, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés. Il est nécessaire de prendre une délibération pour statuer de leur maintien.

Budget EHPAD

	Montant au 31/12/2021	Reprise	Dotation	Montant au 31/12/2022
Provision pour grosse réparation	9 500.00 €	0	0	9 500.00 €
Provision pour Compte Epargne Temps	55 769.43 €	4 800	0	50 969.43 €
TOTAL	65 269.43 €	4 800 €	0	60 469.43 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de reprendre la provision pour le Compte Epargne Temps, au budget EHPAD de 4 800 €. Les opérations comptables sont effectuées par un titre au compte 7815, en opération d'ordre semi-budgétaire.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,
Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques et charges M22 / SAAD

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2022, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés. Il est nécessaire de prendre une délibération pour statuer de leur maintien.

Budget SAAD

	Montant au 31/12/2021	Reprise	Dotation	Montant au 31/12/2022
Provision pour Compte Epargne Temps	19 087.50 €		337.50	19 425.00 €
TOTAL	19 087.50 €		337.50 €	19 425.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'effectuer une dotation de 337.50 € à la provision pour le Compte Epargne Temps au budget SAAD. Les opérations comptables sont effectuées par un mandat au compte 6815 et un titre au compte 1588. Une décision modificative est nécessaire.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

14/12/2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

Délibération n° CA 2022_12_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-deux

le mercredi 7 décembre à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. M. Gilles MOREL donne pouvoir à Alain PITON. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 01/12/2022

- En exercice : 13
- Présents : 9 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 11

Objet : FINANCES – Ajustement des provisions pour risques et charges M22 / SSIAD

Les provisions constituées pour risques et charges à la fin de l'exercice 2022, pour la comptabilité M22 sont présentées ci-dessous avec les ajustements proposés. Il est nécessaire de prendre une délibération pour statuer de leur maintien.

Budget SSIAD

	Montant au 31/12/2021	Reprise	Dotation	Montant au 31/12/2022
Provision pour Compte Epargne Temps	8 137.50 €		1312.50 €	9 450.00 €
TOTAL	8 137.50 €		1 312.50 €	9 450.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'augmenter de 1312.50 €, la provision pour le Compte Epargne Temps au budget SSIAD. Les opérations comptables sont effectuées par un mandat au compte 6815 et un titre au compte 1588. Une décision modificative est nécessaire.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 14/12/2022
Publiée ou notifiée le

Pour extrait conforme,
à l'Ouest de Rennes
Le Président
Alain PITON

